



13 OCT. 2021

Le Président
Maire de Gap
Vice-Président de la Région
Provence - Alpes - Côte d'Azur



JPC/DB
Affaire suivie par D.BELIN
04.92.53.15.84 / deborah.belin@ville-gap.fr

OBJET : Accusé de réception – modification simplifiée n°4 du PLU de Tallard

Monsieur le Maire,

J'accuse réception, en date du 14/09/2021, de l'arrêté municipal prescrivant la procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tallard et du dossier relatif à cette procédure.

Après analyse du dossier mis à disposition, Il est émis un avis favorable à la modification projetée.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération attire votre attention sur le fait que des saturations ponctuelles sont observées au niveau des systèmes d'assainissement. Des causes multiples ont été identifiées :

- pénétration d'eaux claires parasites,
- déversement de pollutions industrielles,
- dimensionnement des ouvrages.

Le Schéma Directeur et des investigations de terrain doivent permettre d'élaborer un plan d'action pour améliorer la capacité du système d'assainissement

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée et de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT,



Roger DIDIER

Monsieur le Maire Daniel BOREL
Hôtel de Ville
1 place du général de Gaulle - BP26
05130 TALLARD



Monsieur Daniel BOREL
Maire de Tallard
Hotel de Ville
1 Place d Général de Gaulle
BP 26
05130 TALLARD

Gap le **21 OCT. 2021**

Objet :
Avis relocalisation
MAISON MEDICALE
TALLARD

Réf. : EL/BR/JM/MDF

Dossier suivi par :
Jocelyn MATHIEU
POLE POLITIQUES PUBLIQUES
ET REGLEMENTATION

Monsieur le Maire,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du dossier relatif au projet de relocalisation du centre médical LA DURANCE.

Toujours implanté sur un zonage AUbmp à proximité des bâtiments médicaux existants, ce projet, d'intérêt général, ne réduit ni une zone agricole ou naturelle, ni un espace boisé.

De ce fait, la Chambre d'Agriculture **émet un avis favorable** à cette modification simplifiée n°4.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, en l'assurance de ma haute considération.

Le Président,



Eric LIONS

Siège Social
8 Ter, Rue Capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 16
APE 9411 Z



Gap, le 19 Octobre 2021

Monsieur Daniel BOREL
Mairie
1, place Charles de Gaulle
05130 TALLARD

AR N° 1A 18573570868

Objet : Avis du Syndicat mixte du SCoT sur la modification simplifiée n°4 du PLU de Tallard

Monsieur le Maire,

Suite à la réception, le 14 septembre 2021, du projet de modification simplifiée n°4 de votre PLU en vigueur et après étude de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que *le Syndicat mixte n'émet pas d'observations particulières sur cette modification.*

Il constate néanmoins l'usage agricole actuel du tènement sur la zone AUbpm2, actuellement AUbpm.

Par ailleurs, le Syndicat mixte s'interroge sur la destination du bâtiment actuel de centre médical (destruction, reconversion).

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Benoit ROUSTANG,
Président du Syndicat mixte
du SCoT de l'aire gapençaise

